

**Ateliers en élémentaire et
activités d'éveil en maternelle :
bilan 2013/2014
et rentrée 2014/2015**

Direction des affaires scolaires - X mai 2014

Sommaire

1. Le bilan 2013/2014

- La réforme en chiffres
- Rappel des objectifs de l'aménagement des rythmes scolaires
- Rappel des objectifs du projet éducatif parisien
- Répartition des ateliers par thématique en maternelle
- Répartition des ateliers par thématique en élémentaire
- Les équipes
- La formation
- Les adaptations
- Suivi et évaluation

2. La préparation de la rentrée 2014/2015

- L'organisation des ateliers et activités d'éveil
- Le choix du maintien de l'organisation de la semaine
- Les ateliers en élémentaire
- Choix des ateliers par les enfants
- En maternelle
- L'organisation des activités d'éveil
- Les inscriptions
- **Calendrier de préparation et d'information des parents**
 - Juin/juillet 2014
 - Année scolaire 2014/2015

Le bilan 2013/2014 : la réforme en chiffres

- **662 écoles maternelles et élémentaires**
- **137.000 enfants scolarisés, dont 113.000 qui participent à l'ARE (80 %)**
- **200 écoles avec un taux de fréquentation > 85 %**
- **16.200 ateliers organisés chaque semaine (mardi et vendredi)**
- **10.700 ateliers assurés par 5.000 animateurs et 1.500 ASEM**
- **5.500 ateliers assurés par 508 partenaires extérieurs**
 - 51 % d'ateliers assurés par des partenaires extérieurs dans les écoles élémentaires
 - 12 % d'ateliers assurés par des partenaires extérieurs dans les écoles maternelles
- **430 accompagnateurs**
- **Coût net de l'ARE pour la Ville : 14,1 M€, soit 92 € par enfant.**

Le bilan 2013/2014 : rappel des objectifs de l'aménagement des rythmes scolaires

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, complété par le décret portant autorisation d'expérimentations du 8 mai 2014, instaure une nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Les objectifs sont :

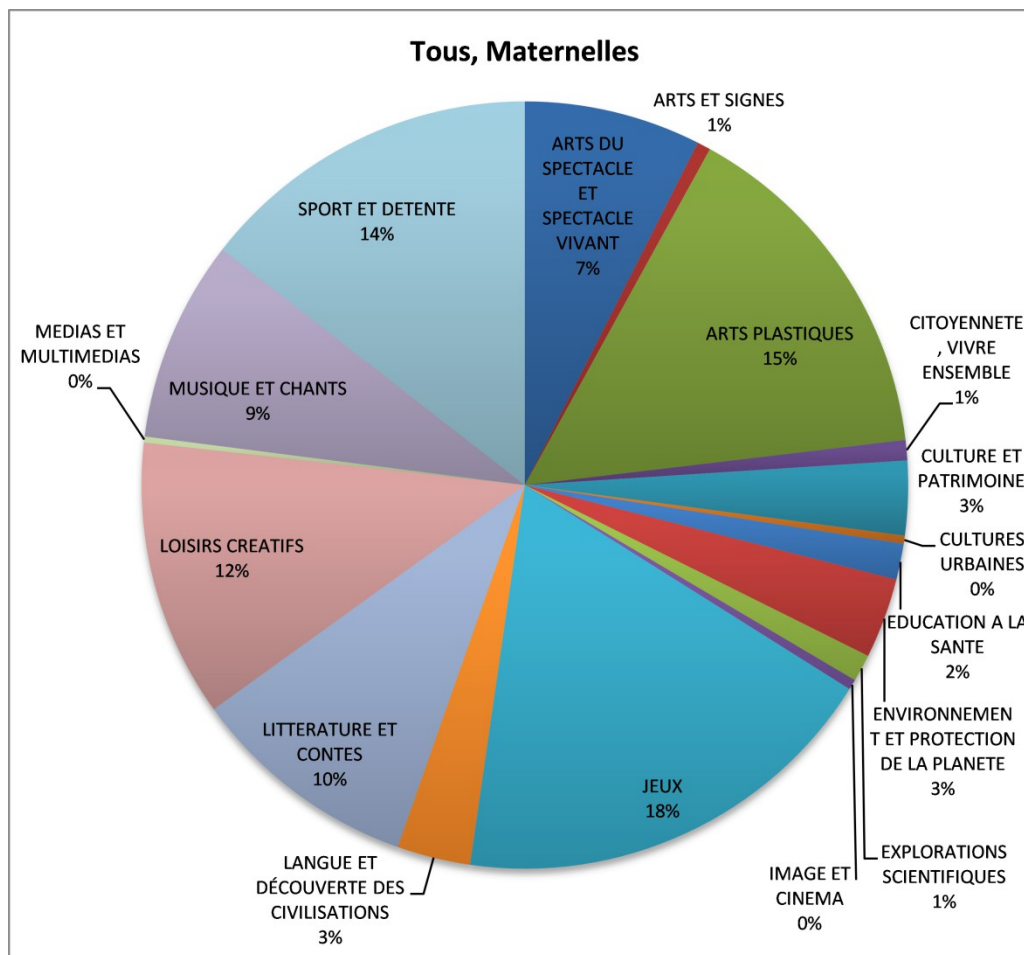
- D'assurer un plus grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants ;**
- De mieux répartir les heures de classe sur la semaine, d'alléger la journée de classe et de programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande ;**
- De mieux articuler les temps scolaire et périscolaire.**

Les améliorations escomptées de cette réforme sont des progrès pour la santé des enfants (rapport de janvier 2010 de l'Académie nationale de Médecine), sur leur attention en classe, et sur le niveau scolaire général.

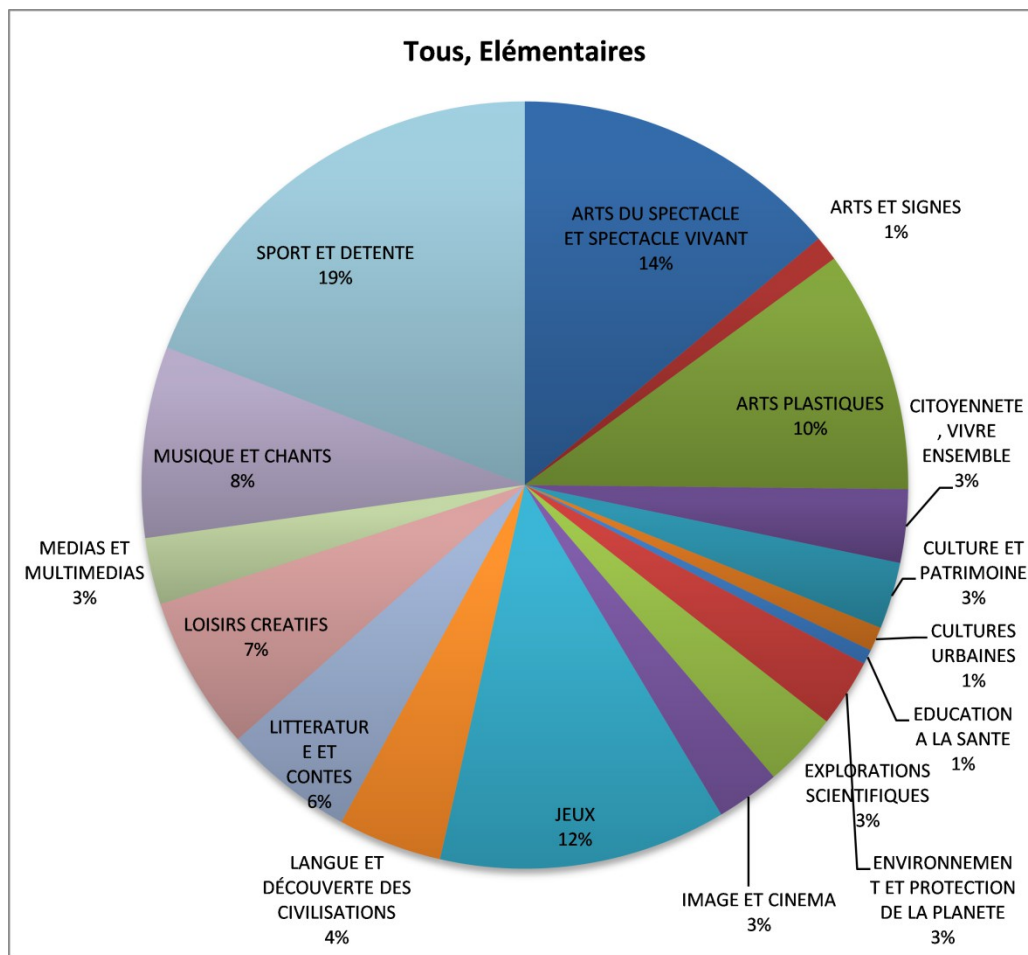
Le bilan 2013/2014 : rappel des objectifs du projet éducatif parisien

- **Lutter contre les inégalités d'accès aux activités sportives, culturelles, et artistiques ;**
- **Contribuer à l'épanouissement des enfants, développer leur curiosité intellectuelle, renforcer le plaisir d'apprendre en leur proposant des activités variées ;**
- **Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la citoyenneté ;**
- **Offrir un temps d'éveil et de découverte complémentaire des temps d'apprentissages fondamentaux dispensés par l'Education Nationale : développer la complémentarité et la cohérence entre les projets d'école et les projets éducatifs périscolaires.**

Le bilan 2013/2014 : répartition des ateliers par thématique en maternelle



Le bilan 2013/2014 : répartition des ateliers par thématique en élémentaire



Le bilan 2013/2014 : les équipes

La Ville a procédé à un renforcement des agents permanents présents dans les écoles pour organiser les ateliers : titulaires et contractuels de l'animation, agents spécialisés des écoles maternelles.

Au total, 10.000 encadrants sont mobilisés sur les 3 heures d'ateliers hebdomadaires: 5.000 animateurs, 1.500 ASEM, 360 agents de renfort en maternelle, 430 accompagnateurs, 3.000 intervenants extérieurs.

• Les 662 écoles disposent d'un correspondant : 385 REV (dont 7 sur les CLAP) et 284 DPA.

• Les équipes d'animation : passage de 2.200 postes de permanents à 3.100 postes en 2014 (+ 900 postes, soit + 41%), en plus de la création de 385 postes de catégorie B.

• Les personnels des écoles : 400 recrutements d'ASEM entre 2013 et 2015 permettant l'affectation d'une ASEM par classe en moyenne et petite section : passage de 1.577 postes de permanents en 2012 à près de 2.000 en 2015 (+ 26%), dont 46 coordinatrices (référents métiers des ASEM et des ATE) offrant un débouché en catégorie B.

• Les partenaires : 500 partenaires sont impliqués dans le dispositif. Une sélection rigoureuse est faite par les services en lien avec les arrondissements en veillant au sérieux, à la qualité éducative et à la solidité financière, ainsi qu'aux initiatives locales (marché public et appel à projets locaux innovants).

Le bilan 2013/2014 : la formation

Un plan de formation spécifique a été mis en place:

- Pour les REV : une formation théorique a été organisée (management d'équipe, mise en place et animation d'un projet, assistance à la conduite du changement) et des compléments de formation professionnelle et qualifiante sont également mis en œuvre.
- Pour les animateurs : des sessions d'accueil et des formations fondamentales pour les personnels contractualisés, un renforcement des formations sur les savoir-faire et le cœur de métier (par les centres de ressources pour près de 700 agents) et une offre supplémentaire de formation au BAFA (doublement des formations BAFA et BAFD entre 2013 et 2016).
- Pour les ASEM : une session de formations fondamentales au nouveau métier et au pilotage des ateliers jusqu'à fin juin, deux journées de formations pratiques à l'été et des compléments de formation professionnelle.

Le bilan 2013/2014 : les adaptations

Une organisation qui a été renforcée et des consignes de sécurité rappelées :

- Mobilisation de 263 ETP pour la mise en œuvre de la nouvelle organisation du ménage.
- 360 agents de renfort en maternelle pour la prise en charge de l'hygiène des enfants, du réveil échelonné et le nettoyage des locaux.
- Fournitures complémentaires pour les écoles maternelles (jeux, livres, pâte à modeler, ...).
- Mise en place d'un emploi du temps périscolaire permettant de connaître les activités auxquelles les enfants participent (pause méridienne, ateliers, goûter, études, centre de loisirs).
- Distribution de badges nominatifs pour tous les intervenants.
- Rappel aux partenaires extérieurs de leurs obligations lors des ateliers.
- Rappel aux agents de la Ville présents dans les écoles des consignes de sécurité à observer lors des entrées et des sorties des enfants.

Le bilan 2013/2014 : suivi et évaluation de la réforme

Le suivi :

- Un comité de pilotage parisien et des comités au niveau de chaque arrondissement.
- Des échanges réguliers entre le Rectorat et la Ville.

L'évaluation :

- Deux missions commandées à l'Inspection Générale de la Ville de Paris : une mission d'appui au diagnostic technique général et une mission dédiée à l'organisation du nettoyage.
- Une évaluation globale indépendante menée de novembre 2013 à juin 2014 par un organisme constitué de chercheurs et de spécialistes de l'évaluation des politiques éducatives publiques : ICC (Inter Consultants Chercheurs) : une étude qualitative réalisée sur 18 écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes, complétée par un volet quantitatif (questionnaire adressé à 1/3 des REV et 1/3 des directeurs d'école – en cours).

Rentrée 2014/2015 : l'organisation des ateliers et activités d'éveil

- **Maintien de l'organisation de la semaine : ateliers de 1H30 mardi et vendredi**
- **Un temps habilité par l'Etat (direction départementale de la cohésion sociale) et la CAF (caisse d'allocations familiales)**
- **Des activités organisées par les équipes d'animation de la Ville, des institutions culturelles et sportives de la Ville (conservatoires, centres d'animation...), des partenaires associatifs**
- **Professionnalisation de l'activité ménage : + 150 ASEM, reconduction des compléments de ménage et des AREM, des nouveaux contrats limitant l'éparpillement des heures d'intervention, 46 chargés de coordination/référents métiers des ASEM/ATE en B**
- **2 nouveautés** : accent sur la qualification des intervenants (formations métiers renforcées des REV/DPA, des ASEM et animateurs), temps de concertation avec l'équipe.
- **Chaque intervenant est tenu de porter un badge l'identifiant.**
- **Associations : amélioration de l'intégration au sein des équipes (réunions communes, badges)**
- **Poursuite du renforcement de l'encadrement de la pause méridienne et du soir (études et goûters): à la rentrée 2014, taux d'encadrement de 1/14 pour les maternelles et 1/18 pour les élémentaires en éducation prioritaire (pour toutes les élémentaires à la rentrée 2015)**
- **Une prise en compte des besoins spécifiques des 3 000 enfants en situation de handicap scolarisés dans les écoles publiques**
- **Un document de référence sur les règles d'encadrement des temps de l'enfant**
- **Une volonté de développer la coopération avec les directeurs d'école et les enseignants**

Rentrée 2014/2015 : le choix du maintien de l'organisation de la semaine

Le décret publié le 8 mai 2014 autorise des expérimentations : les 5 matinées de classe demeurent obligatoires, mais il est possible de regrouper les 3h de temps d'activités périscolaires sur un après-midi, soit 8 demi-journées de classe au lieu de 9.

A Paris, l'organisation de la semaine ne change pas pour 3 raisons principales, dans l'intérêt des enfants :

- Un allègement moindre de la journée de classe (3 journées longues au lieu de 2 actuellement) qui était l'objectif premier de la réforme ;**
- Des activités sur 3h qui seraient nécessairement plus généralistes, les enfants ne pouvant rester concentrés sur un même atelier pendant une durée aussi longue ;**
- Un besoin de stabilité dans l'organisation, pour les enfants, les parents mais également les professionnels.**

Rentrée 2014/2015 : en élémentaire

- **Les ateliers sont organisés autour de 8 thèmes auxquels chaque enfant sera amené à s'initier au cours de sa scolarité : environnement et citoyenneté, sciences et multimédia, langues et civilisations, arts plastiques, spectacle vivant, sport et détente, jeux de société, musique et chant.**
- Ils sont encadrés par les équipes d'animation de la ville (40%), des institutions culturelles et sportives (conservatoires, centres d'animation, bibliothèques...) ou des partenaires associatifs (60%) : maintien des ateliers qui ont bien fonctionné cette année.
- **Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 18 enfants.**
- **Une équité territoriale est assurée entre les écoles : entre partenaires extérieurs et animateurs Ville et entre les thématiques proposées, en conservant l'objectif global de couverture géographique et sociale.**
- **Implication des bibliothèques.**
- **Des ateliers peuvent se dérouler à proximité de l'école (bibliothèque, musée...). Les sorties sont encadrées par des accompagnateurs qui assurent la sécurité des enfants, qui sont munis de gilets fluorescents.**
- **Tous les ateliers proposés sont adaptés à l'âge et au rythme de l'enfant. Ils stimulent son développement en lui offrant un champ d'expérimentation et une expérience de la vie collective. Ils lui permettent de développer sa sensibilité et une réflexion personnelle. Ils lui offrent également l'occasion de mobiliser les connaissances acquises pour les exercer dans son quotidien et ainsi donner du sens aux apprentissages.**

Rentrée 2014/2015 : choix des ateliers par les enfants

Pour les enfants d'élémentaire et de grande section de maternelle:

- Chaque enfant choisit 2 ateliers par trimestre, dans le cadre d'un parcours de découverte à l'année comprenant différentes thématiques.
- Effectuer seul ses choix lui permet de se responsabiliser.
- Pour faciliter le début de l'année scolaire, les responsables éducatifs ville recueilleront les vœux des enfants présents dans l'école dès la fin du mois de juin.
- Bien entendu, des ajustements seront effectués la 1^{ère} semaine de septembre.
- Pour les nouveaux élèves, le choix sera effectué à la rentrée, lors de la première semaine.

Démarrage des activités dès la 1^{ère} semaine de septembre.

Rentrée 2014/2015 : en maternelle

- Une organisation et des activités mieux adaptées au rythme, au développement et à la personnalité de l'enfant.
- Une nouvelle appellation : « activités d'éveil »
- Des activités organisées autour de 8 thèmes que l'enfant sera amené à découvrir et expérimenter au cours de sa scolarité : langage et expression, éveil artistique, éveil musical, éveil corporel, découverte de son environnement, socialisation, éducation à la santé, découverte des 5 sens.
- Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 14 enfants.
- Afin mettre les enfants en confiance, ils restent en groupes classes et sont pris en charge par les mêmes deux adultes toute l'année, ASEM (de la classe pour les petites sections) et animateur.
- Une dotation complémentaire de mallettes pédagogiques spéciales maternelles (1 par école). Des professionnels de l'animation petite enfance travaillent actuellement à leur constitution.
- Une recherche de transition harmonisée : rituel de passation avec l'enseignant.
- Pas de réveil pour les petits dès lors que les enfants ne sont pas réveillés pendant le temps scolaire.

Rentrée 2014/2015 : les activités d'éveil

En petite et en moyenne section :

- Des parcours annuels de découverte basés sur une unité de lieu et une unité d'encadrants.
- Les activités proposées aident l'enfant à se repérer dans son environnement et acquérir de l'autonomie.
- Pour tenir compte des besoins et des rythmes de l'enfant, les activités comportent 3 moments : un temps de jeu en autonomie indispensable à l'équilibre des enfants, un temps pour des activités d'éveil, notamment corporelles et un temps plus calme, en fin de séance (relaxation, contes, comptines chantées).
- La variété des activités nourrit la curiosité de l'enfant, favorise sa créativité et son imaginaire et l'aide à développer ses facultés d'adaptation.

En grande section :

- L'enfant change d'ateliers chaque trimestre et suit un parcours de découverte annuel qui met l'accent sur l'éducation motrice, l'expression corporelle, les activités artistiques.
- Des ateliers complémentaires d'initiation proposés par des intervenants extérieurs viennent en plus du taux d'encadrement.

Rentrée 2014/2015 : l'inscription des enfants

- Afin d'organiser au mieux l'accueil des enfants à la prochaine rentrée, il est demandé aux parents de les inscrire dès juin aux activités périscolaires et extrascolaires : distribution de l'emploi du temps périscolaire avec un document d'information. Les inscriptions à la cantine, aux goûters, aux études et aux ateliers bleus sont à confirmer auprès du directeur d'école ou de la Caisse des Écoles.
- Cette inscription anticipée permet de sécuriser le contrôle des sorties des enfants et d'ajuster le plus précisément possible les moyens humains et matériels à la fréquentation.
- Pour les enfants entrant en PS ou en CP à la rentrée ou en cas de changement d'école, inscription auprès du REV ou du DPA qui assurera une permanence d'accueil les mardi 2, mercredi 3, jeudi 4 et vendredi 5 septembre à partir de 8h15.

L'emploi du temps périscolaire est l'outil de liaison entre les parents et les équipes de la ville. Il est inséré dans une pochette en plastique transparente qui permet de l'accrocher au porte-manteau ou de le coller au dos du carnet de correspondance. Les parents pourront y trouver régulièrement des informations sur les activités, l'équipe d'animation, les réunions de parents ou les journées portes ouvertes. Ces informations sont également affichées dans les vitrines prévues à cet effet à l'extérieur de l'école.

Calendrier de préparation et d'information des parents : juin/juillet 2014

Juin :

- Début juin: distribution des documents d'inscription aux parents et affichage dans les vitrines extérieures (retour des parents pour le 27 juin au plus tard)
- 16 et 17 juin: Conseil de Paris adoptant les ateliers associatifs issus du marché public et de l'appel à projets locaux innovants
- Jusqu'au 27 juin: composition des équipes ; saisie des ateliers animateurs et ASEM sur Eudonet ; ajustements ateliers associations et partenaires
- Participation des REV aux conseils d'école : présentation du projet éducatif parisien 2014/2015
- Organisation d'une réunion d'information pour les parents
- Permanences d'information le soir
- Organisation de portes ouvertes, exposition de travaux, prise de contacts avec les crèches

Juillet :

- Avant le 4 juillet: recueil des vœux des enfants pour les ateliers de l'année scolaire suivante (hors petites sections, moyennes sections et CP)
- Les affectations des enfants doivent être saisies sur Eudonet avant le 8 août (le 4 juillet pour les REV qui ne font pas l'été)

Calendrier de préparation et d'information des parents : année scolaire 2014/2015

Septembre :

- Pré-rentree le 1^{er} septembre (fermeture exceptionnelle des centres de loisirs), en 3 temps : avec les équipes (ASEM incluses), avec les partenaires, avec les directeurs d'écoles et enseignants (une note d'instructions sera transmise).
- Distribution des badges à tous les intervenants ; affichage dans le panneau Ville des ateliers et de l'équipe d'animation ; affichage des consignes à respecter sur les sorties des enfants
- Permanences d'accueil des REV et DPA les mardi 2, mercredi 3, jeudi 4 et vendredi 5 septembre à partir de 8h15 : inscription des enfants entrant en PS ou en CP ou en cas de changement d'école
- Démarrage des activités dès la 1^{ère} semaine : présentation des équipes, confirmation des choix des enfants, affectation des ateliers des CP
- Réunions d'information pour les parents, si possible communes avec les réunions de rentrée des directeurs ; présentation des équipes d'animation dans les classes (ou des référents)

Tout au long de l'année :

- Flyers trimestriels sur les ateliers et leur localisation
- Portes ouvertes, exposition de travaux
- Permanence trimestrielle par REV/DPA
- Participation des REV aux conseils d'école (sur invitation des directeurs d'école)